

Bertrix, le 25 janvier 2019

Concerne : dépôt d'un point à l'ordre du jour du Conseil du 31 janvier 2019

Monsieur le Bourgmestre,
Madame et Messieurs les Échevins,

Conformément à l'article 12 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, je voudrais porter deux points à l'ordre du jour du Conseil du 31 janvier 2019 :

1. Interpellation relative à la fermeture de la Maison de Jeunes de Bertrix
2. Interpellation relative au suivi donné à l'appel à projets "C'est ma ruralité" lancé par la Région wallonne

Vous trouverez en pages 2 et 3 quelques explications complémentaires relatives à ces points.

Bonne journée.

Pour le groupe Ecolo,
Jean-Pierre GRAISSE et André CHANTEUX

1. Interpellation relative à la fermeture de la Maison de Jeunes de Bertrix

Par presse et réseaux sociaux interposés, nous avons tous été informés de la fermeture de la Maison des Jeunes de Bertrix.

Petit rappel historique.

- Il y a une dizaine d'années, la Commune achetait, Ruelle Klels, une maison afin d'y installer la future Maison des jeunes
- Au début de la législature passée, la Commune revendait le bâtiment, abandonnant en même temps le projet de Maison des jeunes
- Le 26 avril 2017, le Conseiller communal ECOLO interpellait le Collège suite à des déclarations dans la presse faisant écho de la volonté du Collège de créer une Maison des jeunes au local des scouts, rue de la Crochette. Réponse du maire : *il faut avant tout un bâtiment approprié. Celui qui est actuellement occupé par les scouts est en mauvais état et sa réhabilitation sera très onéreuse. De plus, l'expérience précédente avec des éducateurs de rue n'a pas toujours été concluante. Le Collège communal poursuit sa réflexion.*
- Début janvier 2018, le collège engageait une animatrice afin de mettre en place la nouvelle Maison des jeunes
- Le 29 mars 2018, les statuts de l'asbl "Espace jeunes" Bertrix étaient adoptés
- Le 26 avril 2018, le conseil communal désignait ses représentants au sein Conseil d'Administration ont été désignés le 26 avril. Il s'agit de Michel HARDY, Marie-Line HOLTZHEIMER, Léon COLLIN et Philippe GOTAL
- Fin janvier 2019, le contrat à durée déterminée de l'animatrice n'est pas renouvelé. La MJ est fermée.

Au moment de rédiger cette interpellation, une seule certitude : les jeunes se retrouvent à la rue. A priori, une série de problèmes ont abouti à une situation que personne ne désirait. Des déclarations contradictoires apparaissent dans la presse et les réseaux sociaux, de la part de notre bourgmestre, et de la part des premiers concernés : les jeunes.

Le Collège peut-il :

- éclairer le Conseil sur les difficultés rencontrées durant cette années et les solutions mises en pratique pour y remédier (si le projet n'est pas enterré, il est bon de repartir sur des bases solides afin de ne pas commettre les mêmes erreurs) ;
- nous dire quelles solutions à court terme il compte mettre en place afin d'éviter que les jeunes bénéficiaires ne se retrouvent à la rue ;
- nous communiquer ses projets à plus long terme par rapport à la Maison de jeunes (emplacement, encadrement, moyens mis à disposition).

2. Interpellation relative au suivi donné à l'appel à projets "c'est ma ruralité" lancé par la Région wallonne

La Région wallonne vient de lancer un appel à projets intitulé : « C'est ma ruralité », avec l'objectif de promouvoir le bien-être, la convivialité, ainsi que les liens intergénérationnels en régions rurales. Le thème de cet appel à projets s'intitule « Favoriser les liens intergénérationnels et les espace de rencontre et de bien-être en milieu rural ».

Il s'articule autour de deux axes :

- Axe 1 : la création d'espace de rencontres et de convivialité et
- Axe 2 : le soutien à une ruralité vivante pour le tissu associatif.

Les communes rurales et semi-rurales, ainsi que les ASBL et associations de fait présentes et actives sur le territoire d'une commune rurale ou semi-rurale peuvent introduire une demande de soutien financier, moyennant le respect d'une série de conditions.

(Source : (<https://agriculture.wallonie.be/-/appel-a-projet-c-est-ma-ruralite-?inheritRedirect=true>))

Les communes sont avant tout concernées par l'axe 1. Elles peuvent entrer au maximum une demande dans ce cadre, et bénéficier ainsi d'un subside maximum de 15.000 €.

La deadline pour répondre à cet appel à projet a été fixée au 15 mars 2019.

Il est donc grand temps d'avancer sur cette question.

Le groupe Ecolo invite dès lors le Collège à s'inscrire dans la démarche et propose que celui-ci fasse part, lors du Conseil communal de février, du projet qu'il compte déposer dans ce cadre.

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL,

Attendu que la promotion du bien-être et de la convivialité et la facilitation des liens intergénérationnels sur le territoire communal sont des éléments essentiels pour l'amélioration de notre cadre de vie,

Attendu que ces objectifs semblent partagés par les différents groupes autour de la table du conseil,

Attendu que la Région wallonne, au travers de l'appel à projets « C'est ma ruralité », soutient les communes et associations dans leurs démarches pour atteindre ces objectifs,

Après en avoir délibéré, le Conseil communal de Bertrix invite le Collège à s'inscrire dans cette démarche et à proposer au Conseil communal du mois de février le projet qu'il compte déposer en réponse à cet appel.